

Direction Vie participative

CONSEIL DU QUARTIER

Sainte PEZENNE

Du 6 janvier 2010

RELEVE DE CONCLUSIONS

PRESENTS:

Elus municipaux: Jacques TAPIN (Adjoint au Maire), Amaury BREUILLE (Adjoint au Maire)

<u>Membres conseil de quartier</u>: Maurice VINCK (Co-Président Habitant), Patrick BAUDIN, Laurent BERENGER, Patrick BRAUD, Christian BROTHIER, Jean-Michel FAVRELIERE, Jean-Pierre GERVAIS, Franck GIRAUD, Hervé HERAUD, Daniel LAFOIS, Jacques LARGEAU, Patrick Pascal MARTIN, Sylvie MOREAU, Franck MOUSSERIN, Jean-Pierre POUSSADE, Paul SAMOYAU.

<u>Excusés</u>: Françoise BILLY (Co-Présidente élue), Janine GACHIGNARD, Jean-Louis GAY, Jean-Marie MACAIRE, Micheline VALADIER, Catherine MORIN, Claude ROI, Marc MONNERIE (Direction Vie Participative).

<u>Agents municipaux</u>: Jean-Marc CAILLEAUD (Espaces verts), Gérard LABORDERIE (Direction Vie participative)

Public: 20 personnes

• Ouverture de la séance : 20h30

Après avoir présenté ses vœux pour 2010, le co-Président M.Vinck dresse un état des lieux du conseil à mi mandature :

- Deux commissions fonctionnent normalement :
 - La commission « Environnement Espaces verts Aires de jeux ».
 - la commission « Bâtiments Equipements Patrimoine Urbanisme ».
- Deux autres sont plus ou moins en « stand-by » et ont besoin d'être redynamisées.
 - La commission « Voirie- circulation » suite à la démission de son rapporteur Claude Evrard
 - La commission « Communication », son rapporteur Jean-Pierre Gervais souhaitant être remplacé pour cause de manque de disponibilité.

M. Vinck invite les conseillers intéressés pour rejoindre ces deux commissions à s'inscrire sur des fiches mises en circulation à cet effet.

Il présente ensuite l'ordre du jour :

- 1. Approbation du relevé de conclusions du conseil du 7 octobre 2009
- 2. Présentation de la « gestion différenciée des espaces verts » par Amaury Breuille (Adjoint au maire) et Jean Marc Cailleaud (technicien Espaces verts)

- 3. Point sur le projet « Place Henri Lambert » suite à la réunion du 03.11 par M. Vinck
- 5. Présentation feuille de route « rue des sports » élaborée par la commission « environnement / espaces verts », par Franck Mousserin.
- 6. Point sur les dossiers en cours (Grimpette, Aragon...) par Gérard Laborderie
- 7. Questions et informations diverses d'actualité : Ex Locaux IME (M. Vinck), présentation église (Jean- Marie Favrelière , Téciverdi, dates à retenir...)

I. Approbation du relevé de conclusions du CQ du 7 octobre 2009 :

Le relevé de conclusions est approuvé à l'unanimité.

F. Giraud signale qu'il ne reçoit pas les relevés de conclusions.

Les relevés de conclusions et autres courriers sont transmis par mail à l'ensemble des conseillers ayant fourni une adresse électronique et par courrier aux autres.

F. Giraud utilisant peu sa boite mail, à sa demande, ils lui seront désormais transmis par courrier.

II. Présentation de la gestion différenciée des Espaces verts.

A.Breuille indique qu'il existe plusieurs types d'espaces verts qui ne nécessitent pas tous le même niveau d'entretien. La gestion responsable ou différenciée de ces espaces s'inscrit dans une logique de développement durable avec pour principaux enjeux :

- un niveau de service adapté à chaque espace vert
- une gestion respectueuse de l'environnement, notamment grâce une diminution importante, voire une suppression de l'utilisation de traitements chimiques.

Initiée par la ville de Rennes, il y a une trentaine d'années, cette méthode permet également de faire face à un accroissement continuel des espaces à entretenir sans augmentation systématique du nombre de jardiniers.

Jean-Marc Cailleaud présente ensuite les espaces verts de la ville puis les principes et les conséquences de la gestion différenciée sur l'environnement et les paysages.

Les espaces verts et naturels de la Ville de Niort, ce sont 345 hectares répartis en 658 sites différents soit 57.5m2 par habitant, dont:

Espaces verts
Espaces naturels
Espaces verts sportifs
♦ 135 hectares
♦ 100 hectares

Mais c'est aussi : - 13 000 arbi

- 13 000 arbres d'alignements

- 2 300 m2 de massifs floraux

- 23 aires de jeux en espaces publics- 23 aires de jeux en écoles maternelles

- 34 équipements sportifs de proximité

Une gestion responsable, appelée aussi différenciée, c'est quoi ?

- Des méthodes de jardinage différentes, plus respectueuses de l'environnement et des hommes
- Un entretien adapté aux particularités géographiques, écologiques, paysagères, à la fréquentation et aux usages de chaque site
- \$\text{La contribution des jardiniers municipaux à une politique de développement durable.}
- ♦ Préserver les ressources en eau et la Sèvre niortaise
- ☼ Trois classes d'entretien selon les espaces et les usages :
 - o Un entretien de prestige
 - Un entretien courant
 - Un entretien rustique

Depuis le printemps 2008, la Ville de Niort teste la gestion responsable de ses espaces verts et naturels dans les quartiers de Sainte-Pezenne et Nord.

A partir de 2010, la gestion responsable des espaces verts et naturels sera étendue progressivement à l'ensemble de la Ville.

La Ville de Niort a choisi de réduire l'utilisation des pesticides, désherbants et engrais sur ses espaces verts et naturels.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, on observe :

- Des massifs binés, ou paillés en remplacement des désherbants chimiques
- Des massifs de vivaces, d'arbustes, de rosiers, de graminées.
- De l'herbe et des fleurs sauvages aux pieds des arbres, sur les trottoirs et dans les allées. C'est le signe d'une absence de désherbants, bénéfique pour la biodiversité (faune et flore)
- Des pièges dans les arbres pour capturer les insectes parasites, (chenilles processionnaires...etc) et éviter les traitements chimiques.
- Des plantes produites sans traitement chimique dans les massifs. Le centre horticole municipal lâche des prédateurs (ex : coccinelles) pour lutter contre les insectes parasites (ex : pucerons)
- De plus en plus de fleurissements 'durables » composés de vivaces, de graminées, de rosiers paysages, de plantes peu gourmandes en eau.
- Des plantes arrosées au centre horticole municipal avec de l'eau de récupération des toitures.
- Des prairies riches en biodiversité grâce au retour de fleurs sauvages et d'insectes pollinisateurs.

Au cours de l'échange qui a suivi cette présentation, plusieurs conseillers et un habitant présent dans le public ont regretté que le diaporama ne présente pas des espaces du quartier, notamment le bassin d'orage du Grand Feu.

- Il a été souhaité que cette présentation soit faite à l'ensemble des niortais.
- A. Breuille répond qu'une signalétique « pédagogique » pourrait être envisagée au sein des espaces verts ou massifs ainsi qu'une information générale dans le magazine Vivre à Niort.
- Deux conseillers pensent que les mauvaises herbes sur les trottoirs, outre leur manque d'esthétique, donnent un aspect « négligé » à la ville.

A noter que l'entretien des trottoirs n'est pas effectué par le service Espaces verts et ne relève donc pas de la gestion différenciée des espaces verts.

A ce sujet, A Breuille précise que la notion de mauvaise herbe est très subjective : « la mauvaise herbe, c'est celle qui gêne, soit pour des raisons objectives, soit pour des raisons culturelles ».

- Il est demandé qu'une cartographie des espaces verts du quartier soit fournie au conseil.

III. Point sur le projet d'aménagement de la place Henri Lambert

M. Vinck effectue une restitution sommaire de la réunion organisée le 3 novembre 2009, à l'initiative de la commission espaces verts.

Au cours de cette réunion, A. Breuille et S. Dugleux ont présenté le diagnostic effectué par le service Espaces verts.

Un compte-rendu a été diffusé à l'ensemble des conseillers.

Le projet devra répondre à 4 objectifs majeurs :

- Organiser le stationnement
- Donner vie à la cour
- Valoriser l'aspect paysager en dégageant des vues sur la vallée de la Sèvre.
- Sécuriser les lieux, notamment le belvédère

Une présentation de l'esquisse d'aménagement aura lieu au conseil de quartier de mars 2010.

M. Vinck informe ensuite le conseil qu'au cours de cette réunion, il est apparu que la mise en sécurité de l'escalier d'accès au belvédère devait être effectuée en urgence et que le conseil de quartier avait été sollicité pour en assurer le financement à hauteur de 20 000 € sur ses crédits 2009.

Aucune réunion du conseil n'étant prévue avant la date limite d'engagement des crédits fixée au 16 décembre, c'est avec son accord qu'à titre exceptionnel, les conseillers ont été invités à se prononcer par mail.

Le résultat du vote : POUR : 20 ; CONTRE : 0, ABSTENTION : 2

IV. Présentation « FEUILLE DE ROUTE rue des Sports »

F. Mousserin rapporteur de la commission Environnement présente le travail effectué depuis plusieurs mois : Constat de l'existant et expression des attentes.



Une zone de près de 8000 m² à aménager (en vert pale sur la photo).

Constat a été fait :

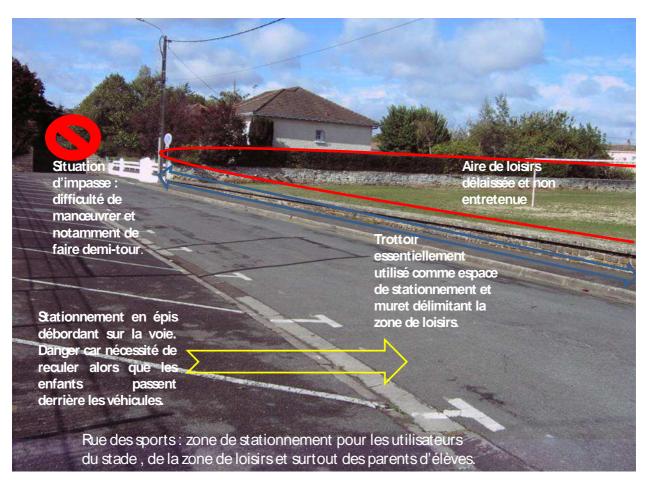
- 1. de la fréquentation de plus en plus importante de cette zone, aussi bien au moment des entrées et sorties d'école que par les personnes qui jouent à la pétanque et par les associations utilisatrices du stade. Le stade est utilisé tous les jours de la semaine :
 - · Lundi par le foot entreprise extérieur au club du quartier.
 - · Mardi, mercredi, samedi par l'école de foot.
 - · Mardi, vendredi et dimanche par les adultes de l'USP.
 - · Jeudi par le club d'ultimate.
- <u>2. de la population croissante dans le quartier</u> : entre 500 et 800 logements supplémentaires sont apparemment actés. Ce qui laisse supposer une fréquentation encore plus importante de cette zone dans les mois à venir.
- 3. de la dangerosité de la zone :
 - · lors des activités sur le stade avec une école de foot en développement et des vestiaires séparés du stade par la rue.
- · lors des entrées et sorties d'école avec la difficulté de manoeuvrer en voiture dans cette rue qui est en fait une impasse.
- <u>4. de l'absence d'équipements en aires de jeux dans le Vieux Sainte-Pezenne</u> (cf l'étude Aires de Jeux 2007 réalisée par la Ville de Niort) malgré un nombre important et croissant d'enfants dans ce quartier.
- 5. du manque de places de stationnement qui oblige les parents à utiliser le stade pour se garer.
- 6. de la vétusté des vestiaires et de la buvette du stade qui comportent de l'amiante.
- <u>7. de l'étroitesse des vestiaires</u> qui ne permettent plus d'accueillir correctement les sportifs alors que le nombre d'équipes augmentent à l'USP.
- <u>8. de l'absence d'éclairage, de bancs, de toilettes sur l'aire de loisirs</u> alors que l'espace est notamment utilisé par les Anciens pour jouer à la pétanque.
- <u>9. de l'aspect peu agréable de la zone</u> en l'état actuel mais de ses réelles potentialités d'aménagement.
- 10. de la non-utilisation de la zone industrielle désaffectée du CAT.

Face à ce constat, des attentes ont été exprimées

Elles correspondent à la base de réflexion que s'était fixée la Commission Environnement-Espaces verts-Aires de jeux du Conseil de quartier de Sainte-Pezenne. A savoir :

- 1. la construction d'une raquette en bout d'impasse afin de sécuriser la circulation et les manoeuvres. Cela suppose l'élargissement de la rue au niveau du stade et de la sortie des écoles afin de faciliter la circulation en double sens et la création d'un stationnement en épi des deux côtés après destruction du muret actuel.
- 2. l'installation d'une aire de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans. A la place des vestiaires actuels ?
 3. la construction d'un plateau multisports pour les plus grands.
- <u>4. la construction de nouveaux vestiaires côté terrain</u>. Les besoins correspondent à 4 vestiaires par équipes, un vestiaire arbitre et une salle d'accueil-buvette.
- 5. le maintien d'une zone en stabilisé (sable) qui pourrait être utilisée à la fois par les adeptes de la pétanque et par le club de foot lors des périodes d'intempéries afin de protéger le terrain en herbe. Cela implique un éclairage.
- 6. l'installation de bancs, de toilettes publiques, d'un point d'eau, de poubelles...
- 7. la plantation d'arbres.
- 8. et bien sûr tenir compte de l'existant à savoir les terrains de tennis.

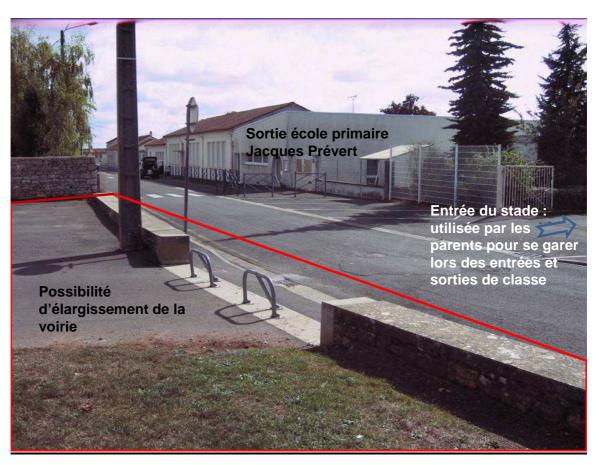
Ces constats et ces attentes sont illustrés sur les images suivantes.

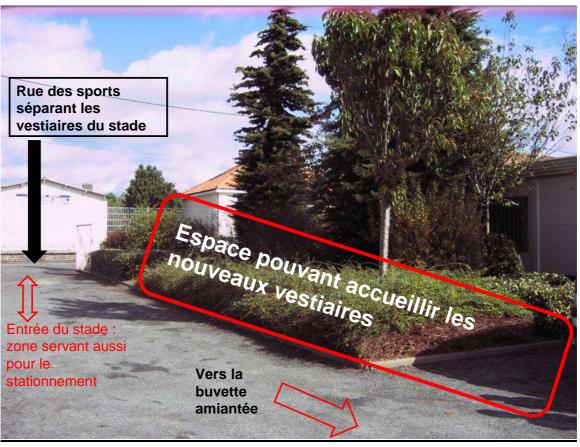




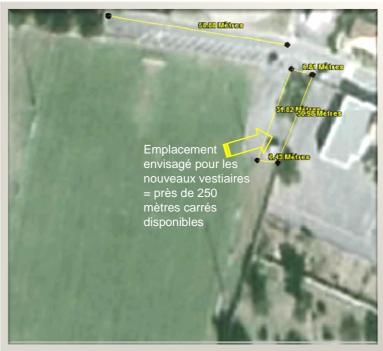












V. -Point sur les dossiers en cours

1 - Parking du groupe scolaire Aragon

L'aménagement des places en épi tel que demandé, n'a pas été retenu par le service voirie car il entraînait une diminution du nombre de places.

Le marquage existant est maintenu et un sens unique de circulation est matérialisé par un fléchage au sol ainsi que par la mise en place de barrières et d'une signalisation adaptée.

L'installation de deux points d'éclairage en fond de parking, au niveau de chaque entrée d'école est demandée.

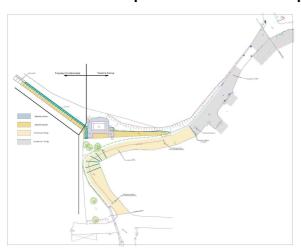
Une fiche bleue est établie.

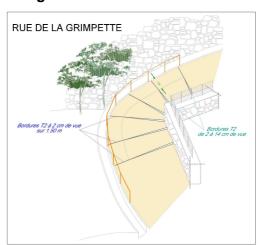
2 – La pose de 2 cendriers à l'extérieur de la salle des fêtes et de 2 autres à l'extérieur de la maison des associations a été effectuée le 23 décembre 2009.

3 – L'estafette du chemin de Coquelonne :

La propriétaire a donné son accord pour qu'elle soit enlevée. Elle sera prochainement découpée et évacuée morceau par morceau par les services municipaux.

4 – Rue de la Grimpette : Présentation du projet d'aménagement



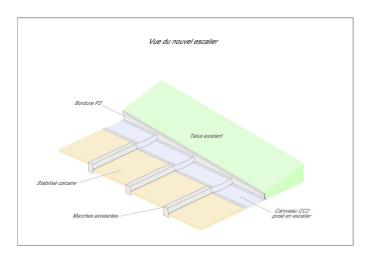


Le projet se décompose en 2 tranches: une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

La tranche ferme comprend :

- la réfection en enrobé traditionnel de la partie haute
- l'aménagement de la partie basse, de l'accès à la fontaine des Morts jusqu'au chemin de Coquelonne en enrobé « végécole » avec des emmarchements au niveau du virage, d'une hauteur variant de 14 cm à l'intérieur du virage à 2 cm à l'extérieur. Cet emmarchement est destiné à diminuer la pente très forte à cet endroit et ainsi limiter les risques de détérioration du revêtement, tout en permettant la circulation des vélos dans la partie extérieure du virage.
- Le déplacement ou remplacement des barrières
- La réfection du revêtement du chemin d'accès à la fontaine jusqu'à l'escalier des sentiers en sablé calcaire.
- La mise en valeur de la fontaine par un nettoyage des pavés autour du bassin

La tranche conditionnelle concerne la réfection de la partie basse de l'escalier.



Elle comprend:

- la construction d'un caniveau béton en pied de talus afin d'éviter l'érosion de ce dernier par l'écoulement des eaux de pluie (cf plan ci-dessus)
- une réduction de la hauteur des marches par un apport supplémentaire de sable calcaire au niveau des contre marches.

Cette opération ne pourra être réalisée que lors de la consultation des entreprises, l'enveloppe budgétaire de 50 000 € dont le service dispose, soit suffisante.

Le conseil de quartier estime que la réfection de l'escalier est indispensable et se dit prêt à financer le complément sur son budget 2010 si besoin.

A noter qu'il a déjà financé la totalité des 50 000 € sur son budget de l'année 2008 (reporté en 2009).

VI. Questions et informations diverses d'actualité

1 - Affectation des ex locaux de l'IME

Une réunion publique d'information a été organisée à l'initiative des établissements La Colline, le 3 décembre 2009.

Elle avait pour but de présenter leurs diverses activités : Réseau d'Ecoute Sociale et d'Orientation (RESO), Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), Accueil d'urgence, et <u>Chantiers d'insertion</u>.

Le chantier d'insertion est une méthode d'accompagnement visant l'employabilité des personnes. C'est à cet effet que dans un premier temps, les ex locaux de l'IME seront occupés par les ets La Colline. Une dizaine de personnes y seront regroupées avant de rejoindre leur lieu de travail et en fin de journée.

2 – Intervention de M. Favrelière Président de l'association des Amis de l'église de Sainte Pezenne.

M . Favrelière indique que c'est en sa qualité de Président de cette association créée en juillet 2000 qu'il participe au conseil de quartier.

Cette association a été créée avec 2 buts principaux :

- Solliciter l'inscription de l'église auprès des Monuments historiques. Il s'agit de la plus ancienne église de Niort, construite au XIIéme siècle.
- Etre l'interlocuteur reconnu auprès de la municipalité de Niort et la solliciter en premier lieu pour des travaux urgents et en second pour sa réfection totale et son réaménagement intérieur.

La demande de classement effectuée par l'association et appuyée par la municipalité en place auprès de la DRAC, a abouti au classement de la totalité de l'édifice à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques en date du 2 juillet 2003.

Un rapport effectué par l'Architecte en chef des monuments historiques en 2004-2005 a estimé le coût de la restauration complète de l'édifice entre 750 000 et 920 000 € HT.

Ce rapport fait état de plusieurs malfaçons ou anomalies, notamment au niveau de la charpente et de la voûte de la travée droite du Chœur.

A réception de ce rapport, une réunion a eu lieu en mairie, suivie de quelques décisions notamment au niveau des cloches dont l'une avait dû être mise provisoirement hors service.

M. Favrelière conclut en disant que son intervention avait pour but d'informer le conseil et en souhaitant qu'un début de solution soit apporté même si compte tenu du coût, il comprend qu'il soit nécessaire d'étaler dans le temps des travaux devenus indispensables. Il regrette que l'église n'ait pas été éclairée pour Noël.

A sa demande, deux fiches bleues sont rédigées :

- l'une demandant l'installation d'un dispositif de préférence amovible (chaîne, corde, barrières...) devant l'église afin d'empêcher le stationnement des véhicules lors des cérémonies.
- l'autre pour sécuriser la plaque classée qui se trouve à l'intérieur.

3 - Fiches bleues rédigées sur proposition du bureau :

- Installation de parcs à vélos à la Maison des associations et à la salle des fêtes.
- Intervention d'élagage ou d'éclaircissement du petit bois situé à l'arrière du CSC
- Réfection de la courette qui longe le CSC, coté collège Rabelais.

4 – Festival Téciverdi

- Festival de la biodiversité sur le thème de l'arbre
- Manifestations diverses dans les quartiers à partir de mars 2010 suivies d'un temps fort du 8 au 11 juillet
 - Adresse www.teciverdi.fr

5 - Assemblée plénière du 24 octobre 2009

- La charte modifiée est en ligne sur le site de la ville : www.vivre-a-niort.fr
- Les relevés de conclusions des ateliers ont été envoyés à tous les conseillers

- La première réunion du Comité Consultatif Inter Quartiers a eu lieu le 3à novembre 2009. La prochaine est prévue mercredi 3 février 2010.
- Un temps d'échanges sur les ateliers pourra être réservé lors du prochain conseil du 31 mars.

6 – Les dates de rencontre ou réunions du 1er semestre 2010

- Vœux de Madame le Maire : samedi 23 janvier au CSC du Parc (rue de la Tour Chabot),
 à 18H00, groupés avec le quartier Tour Chabot Gavacherie.
 - Bureaux : Mercredi 3 mars 2010, 18H00, Mairie de quartier Jeudi 6 mai 2010, 18H00, Mairie de quartier
 - Conseils : Mercredi 31 mars 2010, 20H30, salle des fêtes
 Jeudi 10 juin 2010, 20H30, salle des fêtes.

Fin de la réunion dans la convivialité autour de la galette.

.